

MINISTERE DES MINES

-----000-----

SECRETARIAT GENERAL

-----000-----

SECRETARIAT PERMANENT ITIE-MALI

ITIE-MLI

Initiative pour la Transparence
des Industries Extractives
Mali

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple- Un But –Une Foi

-----000-----

**COMPTE RENDU DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE
DU COMITE DE PILOTAGE ITIE-MALI AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

Bamako, le 27 février 2025.

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept février à 9h 30mn, s'est tenue dans la salle de conférence (**Rez-de-chaussée**) du Ministère des Mines, la première session extraordinaire du Comité de Pilotage de l'ITIE-Mali au titre de l'année **2025**.

La session a été présidée par **Monsieur Yacouba KEBE, Chef du Cabinet, représentant le ministre des Mines, Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-Mali.**

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- 1. Présentation du projet des textes de création de l'ITIE**
- 2. Divers.**

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Tout d'abord, le président a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à tous les participants et procédé à la présentation des nouveaux membres du Comité Pilotage. Il s'agit de :

- Colonel Mama KONFOUROU, Conseil national de Transition (CNT) ;
- M. Mohamed Lamine COULIBALY, Section des Comptes de la Cour Suprême et
- Mme COULIBALY Nana DIAKITE, Office National de la Recherche Pétrolière (ONRP).

La vérification de la liste de présence a permis de constater que le quorum est atteint et que la réunion pouvait valablement se tenir.

Ensuite, il a soumis à validation l'ordre du jour.

II. ÉCHANGE SUR LE PROJET DE TEXTE DE CRÉATION DE L'ITIE :

Par décision N°2024-030/MM-SG du 14 mars 2024, le ministre des Mines, président du Comité de pilotage de l'ITIE-Mali, a mis en place une commission ad hoc chargée de la relecture des textes des structures des départements du Ministère en charge des Mines (y compris l'ITIE). Un projet de texte de création sur l'ITIE-Mali a été élaboré par cette commission.

Ledit projet de texte a été présenté par le Secrétaire Permanent par Intérim, Boureima CISSE.

Cette présentation est structurée en deux parties : **Justification et documentation de base exploitée et les changements ou améliorations proposés.**

1- Justification et documentation de base exploitée :

La relecture des textes de création de l'ITIE-Mali est motivée par :

- des insuffisances relevées dans la mise en œuvre du Décret N°2019-0006/PM-RM du 10 janvier 2019 ;
- l'évolution de la norme ITIE (application de la norme ITIE 2023) ;
- la mise en œuvre des mesures correctives issues de la validation ;
- l'adoption du code minier de 2023 et de la loi sur le contenu local.

➤ **Documentation de base exploitée :**

- nouvelle constitution du Mali ;
- norme ITIE 2023 ;
- décret N°2019-0006/PM-RM du 10 janvier 2019 ;
- rapports de validation du Mali (2016, 2019, 2022 et 2024) ;
- décisions du conseil d'administration de l'ITIE internationale ;
- études thématiques sur l'ITIE ;
- recommandations des rapports ITIE ;
- textes ITIE d'autres pays.

2- changements ou améliorations proposés :

Suppressions:

- suppression des comités de supervision et de pilotage ;
- suppression du décret PM ;
- suppression de HCT, INSTAT, CPS, Section des comptes de la cour suprême ;
- suppression des structures ressources non membres ;
- suppression de la commission renforcement des capacités

création ou intégration :

- création d'un Comité national ITIE avec des missions robustes par un décret pris en Conseil des Ministres (à la différence des anciens décrets PM) ;
- création du poste de vice-président occupé par le MEF ;
- intégration d'un conseiller du Président de la République ;
- intégration de la Cour des comptes, du Sénat, de la CENTIF, de la Direction Générale de l'Energie ;
- intégration des sociétés publiques et des comptoirs d'achat et d'exportation agréés ;
- intégration des syndicats, de la presse et des ordres professionnels dans le collège des OSC;
- création d'une commission chargée du suivi de la norme ITIE ;
- prise en charge des indemnités liées à la présence aux sessions du CP et aux missions de déplacement ;

- nomination des points focaux au niveau des collèges de l'administration et des industries extractives pour la collecte des données et la production des rapports ITIE ;
- structuration du secrétariat permanent en deux unités : unité opérationnelle et unité administrative.

Cette présentation du Secrétaire Permanent par intérim a été suivie par celle des présidents des trois collèges (Sociétés civiles, Industries Extractives et de l'Administration) qui ont formulé des observations se rapportant essentiellement à :

- créer un comité interministériel ou informer le gouvernement de l'état de la mise en œuvre de l'ITIE en République du Mali ;
- restructurer le collège de la société civile ;
- la présence des directeurs généraux aux sessions et missions de l'ITIE ;
- externaliser la suppléance au niveau des collèges ;
- maintenir les trois commissions (Renforcement des capacités, Collecte et Audit des données et Communication) ;
- maintenir le poste de chargé de renforcement des capacités ;
- retenir le Ministère de l'Economie et des Finances comme ancrage institutionnel de l'ITIE ;
- préciser les missions des points focaux ;
- préciser la composition du personnel d'appui pour les besoins du cadre organique....

La composition du collège de la société civile a été discutée notamment la question de la présence des syndicats, des ordres professionnels et des médias dans ledit collège.

Il a été rappelé que l'exigence de la Norme ITIE 2023, stipule que « le groupe multipartite doit rassembler toutes les parties prenantes appropriées, y compris le secteur privé, la société civile (**notamment des groupes indépendants de la société civile et d'autres groupes tels que les médias et les syndicats**) et les entités gouvernementales concernées (pouvant également inclure des parlementaires) ». Par conséquent, la proposition du texte sera conforme à l'exigence de la Norme ITIE et donc les syndicats, les ordres professionnels et les médias font partie intégrante du collège de la société civile.

En définitive, le Comité de Pilotage a validé le projet de **textes de création de l'ITIE en prenant en compte les observations formulées par les membres du Comité de Pilotage.**

III- Divers :

Les points de divers suivants ont été partagés avec les participants :

- Production du rapport ITIE 2024 :

Le secrétaire permanent par intérim a informé les membres du Comité Pilotage du lancement de la procédure du recrutement de l'Administrateur Indépendant chargé de produire le rapport ITIE

2024. Une liste restreinte des cabinets a été sélectionnée et est en attente de l'avis de non objection de la Direction Générale des Marchés Publics. La procédure du recrutement doit connaître son terme au plus tard fin mai 2025. Les entités déclarantes ont été sollicitées pour la préparation et la mise à disposition des données pour la phase de cadrage.

- **Levée partielle de la mesure suspensive relative aux opérations d'attribution, de renouvellement et de cession des titres miniers :**

Les participants ont salué les efforts du gouvernement pour la levée partielle de la mesure suspensive relative aux opérations d'attribution, de renouvellement et de cession des titres miniers. Cette levée partielle ne concerne que les opérations de renouvellement. Les participants appellent le gouvernement à œuvrer pour une levée définitive de la mesure suspensive.

- **Organisation d'une session du Comité de supervision au titre de l'année 2025 :**

Les membres du Comité de Pilotage ont été informés des dispositions en cours pour l'organisation de la huitième session ordinaire du Comité de Supervision.

- **Exploitation minière artisanale illégale au Mali :**

L'exploitation minière artisanale illégale cause énormément des dégâts dans plusieurs localités du Mali. Des mesures comme la saisie des équipements, l'interpellation des contrevenants sont une réalité depuis un certain moment. D'autres initiatives pour mieux réguler et encadrer le secteur minier artisanal sont en cours : **la création d'une brigade spéciale des mines et une structure technique chargée de l'encadrement de l'artisanat minier.**

III. RECOMMANDATIONS :

Les recommandations suivantes ont été formulées à l'issue de cette session :

- inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité de Pilotage, la question de l'exploitation minière illégale ;
- organiser la session du Comité de supervision au titre de l'année 2025 dans les meilleurs délais ;
- suivre et rendre compte de l'état d'avancement de la production du rapport ITIE 2024 conformément aux délais indiqués.

La réunion a pris fin à 13h00.

Le Rapporteur



Monsieur Boureima CISSE
Secrétaire Permanent/PI ITIE Mali



Le Président



Monsieur Yacouba KEBE
Chef de Cabinet

